
Conférence internationale du Travail, 107^e session, 2018

Rapport VI

Dialogue social et tripartisme

Corrigendum

La première phrase du paragraphe 8 devrait être ainsi libellée:

8. Néanmoins, un certain nombre de difficultés poussent les acteurs principaux du dialogue social (administrations du travail, organisations d'employeurs et de travailleurs¹) ainsi que l'OIT à envisager des moyens d'adapter le dialogue social aux mutations du monde du travail et d'accroître son utilité dans ce contexte, en tirant parti de toutes les possibilités qu'offrent aujourd'hui l'économie mondialisée et l'évolution rapide de la conjoncture.

La dernière phrase du deuxième paragraphe de l'encadré 2.2 devrait être ainsi libellée:

De même, en Chine, les collectivités locales au niveau provincial comme Shanghai ont modifié leurs mécanismes de coordination tripartite pour les relations professionnelles à la suite de l'avis du Conseil d'Etat et du Comité central du Parti communiste chinois (PCC), publié en 2015, visant à promouvoir le tripartisme et à développer des relations d'emploi harmonieuses².

La dernière phrase du paragraphe 63 devrait être ainsi libellée:

La Finlande est le seul pays dans le quatrième cas de figure, à savoir celui où le dialogue social qui s'est poursuivi tout au long de la crise a été suivi d'une rupture, qui a coïncidé avec un changement de gouvernement en 2015.

La première phrase du paragraphe 69 devrait être ainsi libellée:

69. En 2015, le prix Nobel de la paix a été attribué au Quartet du dialogue national tunisien, composé notamment de mandants de l'OIT, à savoir l'Union générale tunisienne du travail et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, pour «sa contribution décisive à la construction d'une démocratie pluraliste» en Tunisie au lendemain de la Révolution de jasmin de 2011²⁵.

Paragraphe 100 (en français seulement).

La dernière phrase du paragraphe 100 (en français uniquement) devrait être ainsi libellée: «Leurs effets sur les politiques et la réglementation ne sont pas encore visibles».

¹ Les termes «syndicats» et «organisations de travailleurs» sont employés indifféremment dans le présent rapport.

² Voir: *Improving employees' rights in China*, Shibolet & Co., à l'adresse suivante: <http://www.shibolet.com/china-employment-relations/>.

²⁵ BIT: «*Le Directeur général de l'OIT salue l'attribution du prix Nobel de la paix au Quartet du dialogue national tunisien*» (Genève, 2015).